

17909

Distr.
LIMITEE
PAMM/ACAPPAS/1/82
18 January 1982
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion du groupe d'experts sur l'Institut
supérieur africain d'analyse et d'étude
de prospective des politiques du secteur
public

Addis-Abeba, 28-29 janvier 1982

INSTITUT SUPERIEUR AFRICAIN D'ANALYSE ET D'ETUDE DE PROSPECTIVE DES
POLITIQUES DU SECTEUR PUBLIC

1. L'idée de la création de l'Institut

Il est impérieux de mettre sur pied en Afrique un "Groupe de réflexion" à vocation régionale chargé de procéder à des études sur la stratégie de développement et les relations économiques internationales, étant donné que celles-ci influent sur l'effort régional visant à acquérir une forte indépendance économique. Non seulement une telle institution servirait de source de référence mais également elle fournirait des lignes directrices en vue d'une approche plus systématique et plus progressiste en ce qui concerne l'élaboration et l'examen des stratégies et politiques générales relatives aux grands problèmes de développement auxquels le continent fait face dans le domaine des relations économiques intra-africaines et internationales. Il ressort d'une étude critique de la situation actuelle que pris tant séparément que collectivement, les Etats africains n'ont pas une telle compétence et que la lutte pour la survie économique au cours des prochaines décennies s'accroîtra au moment où les Etats africains devraient être de plus en plus autosuffisants s'ils veulent réaliser leurs objectifs de développement.

Dans le passé, beaucoup de décisions intéressant l'Afrique ont été prises sur une base ad hoc sans un examen approprié et complet des autres variantes et des conséquences à long terme de ces décisions. Une telle politique était bien entendu contraire aux intérêts de la région et ne pouvait pas faire progresser l'Afrique assez sensiblement, dans un monde caractérisé par une forte concurrence. Par contre, les pays industrialisés ont consolidé leurs acquis et continuent de renforcer leurs compétences en matière de recherche et de connaissances en vue de maintenir leur domination dans les relations économiques et de perpétuer leur contrôle sur le développement économique de l'Afrique. De la même façon, d'autres régions en développement prennent des mesures individuelles et collectives visant à développer une aptitude à échanger des expériences et à promouvoir des approches plus scientifiques quant à l'élaboration de leurs politiques et stratégies de développement, eu égard aux difficultés et aux chances que présente l'ordre économique international existant.

Il importe donc que les gouvernements africains instituent une tribune où les responsables de haut niveau peuvent se pencher sur les aspects économiques, politiques et autres des questions et problèmes liés aux relations internationales auxquels l'Afrique fait face. Par ailleurs, pour que les pays africains influent sensiblement sur les questions de développement, il est essentiel que les problèmes cruciaux ayant des incidences sur l'évaluation actuelle et future du continent soient soigneusement identifiés, fassent l'objet d'une étude approfondie et d'une analyse critique de la part des chercheurs, responsables et autres dirigeants nationaux africains, en vue de fournir aux Etats membres des principes directeurs rationnels et appropriés en vue de l'élaboration de politiques générales et de mesures pratiques.

A un autre niveau, le type d'institut envisagé plus haut prendrait la forme d'un "groupe de réflexion" qui animerait un réseau de chercheurs et d'instituts de recherche africains travaillant en collaboration. L'"Institut" qui en constitue le point de rayonnement différerait des institutions de recherche traditionnelles dotées d'importants effectifs administratifs et de recherche. L'Institut n'a pas besoin de locaux propres. Il peut partager les installations de l'institution qui

l'accueillera. Ses effectifs en personnel doivent être réduits et ne comprendra que le coordonnateur en chef, d'autres fonctionnaires coordonnateurs de projets de recherche et un personnel limité affecté aux fonctions administrative, comptable et de secrétariat. Ainsi, l'Institut aura recours à un système de sous-traitance pour ses tâches de recherche devant être effectuées par un réseau d'institutions de recherche et/ou de chercheurs africains œuvrant de concert. Il pourrait également faire publier ses rapports d'étude par les soins de l'institution d'accueil ou en sous-traitance avec d'autres institutions. L'Institut doit toutefois être doté d'installations pour l'impression et la photocopie de rapports confidentiels ou sous embargo. Il serait peut-être souhaitable, afin d'assurer une certaine continuité, que l'Institut soit établi de façon permanente dans un pays africain et dans une institution d'accueil appropriée.

Bien que l'Institut soit africain de par son appartenance, sa gestion et sa direction, les gouvernements africains ne seront pas obligés de souscrire officiellement à son établissement et de verser une contribution à son budget-programme. Tous les Etats africains devraient cependant participer à son programme d'activités et lui apporter un appui bénévole, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de contributions mises en recouvrement au budget de l'Institut.

2. Objectifs de l'Institut

Les principaux objectifs de l'Institut seraient les suivants :

- a) Fournir une compétence institutionnelle régionale en vue d'identifier et de définir les principaux problèmes et questions de développement auxquels la région se heurte dans ses efforts visant à promouvoir un développement accéléré;
- b) Entreprendre des études, une analyse et une évaluation multidisciplinaires des problèmes relatifs au développement en vue de fournir des principes directeurs, de nature à faciliter une approche plus scientifique et systématique à l'élaboration de politiques générales et de stratégies gouvernementales et à en faciliter l'examen périodique, dans le cadre des relations économiques africaines et mondiales en mutation;

- c) Fournir aux responsables africains de haut niveau, notamment aux dirigeants nationaux, aux cadres supérieurs des secteurs public et privé et aux personnes dotées de talents et d'une expérience remarquables les facilités suivantes :
- i) un cadre d'échange d'idées et d'expériences favorisant la compréhension mutuelle;
 - ii) l'occasion de se pencher sur les études relatives aux grands problèmes du développement et de la coopération internationale et d'envisager des variantes aux différentes initiatives ou mesures prises par les Africains,
- d) Procéder à des consultations périodiques et à l'échange d'informations avec les institutions existant en Afrique et travaillant dans des domaines touchant directement à leurs activités;
- e) Fournir une base de référence aux gouvernements et organisations inter-gouvernementales africains, dans leurs efforts visant à élaborer et à mettre en pratique les principes directeurs en matière de politique générale touchant les principaux problèmes de développement, en rapport avec leurs réalités propres et conformément à leurs objectifs de développement à long terme;
- f) Susciter la coopération parmi les Etats africains dans la poursuite de politiques générales et de stratégies de développement harmonieuses dans le cadre d'une coopération technique et économique à l'échelle multinationale, sous-régionale et régionale et dans l'élaboration de politiques et stratégies appropriées en vue de résoudre les problèmes et questions liés au développement et qu'ils ont en commun.
3. Attributions et activités opérationnelles de l'Institut

- i) Observer l'incidence des tendances et de l'évolution des relations économiques internationales sur l'Afrique; identifier les problèmes spécifiques de développement actuels et futurs auxquels font face les Etats africains et en évaluer les effets; effectuer des travaux de recherche orientés vers les politiques et organiser des séminaires destinés à l'examen approfondi
-

de ces questions en vue d'arrêter les principes directeurs pour l'élaboration de politiques gouvernementales et de stratégies de développement rationnelles;

- ii) Diffuser au moyen de publications appropriées les renseignements et lignes directrices devant servir à la formulation de politiques et de stratégies gouvernementales et fournir des renseignements sur les expériences innovatrices dans la solution des problèmes, de nature à faciliter la diffusion des connaissances et des expériences parmi les responsables et les dirigeants nationaux;
- iii) Fournir un service de référence aux institutions et gouvernements africains dans ses différents domaines de compétence;
- iv) Participer au parrainage de conférences, séminaires et études spécifiques portant sur des domaines précis des stratégies de développement et des politiques gouvernementales posant des problèmes;
- v) concevoir un programme de bourses à l'intention des chercheurs, administrateurs et gestionnaires africains désirant effectuer des travaux de recherche de courtes durées dans les domaines particuliers des politiques gouvernementales et des stratégies de développement.

4. Organisation et structure de l'Institut

(Pour plus de détails voir le paragraphe VI du "Rapport de faisabilité sur la création d'un Institut supérieur africain d'analyse et d'étude de prospective des politiques du secteur public" par M. Mahdi Elmandjra).

Il est proposé que l'Institut soit organisé sous forme de service opérationnel devant élaborer des programmes de recherche et de séminaire, en superviser la mise en oeuvre, publier et diffuser des rapports d'étude et d'autres documents d'information. Ce qui se ramène à recourir à un réseau d'institutions africaines de recherche pour mener à bien l'exécution de ses programmes d'étude. L'Institut ne doit pas, par

conséquent, comporter de divisions techniques ou organiques. Son personnel réduit devrait comprendre un coordonnateur en chef comme directeur de l'Institut assisté d'un coordonnateur adjoint et de coordonnateurs assistants; un administrateur, un comptable, quelques commis et secrétaires; des chauffeurs/des plantons/ des nettoyeurs.

5. Direction de l'Institut

Comme nous l'avons déjà déclaré, l'Institut sera africain de par la participation financière, la direction et la gestion et sera au service de tous les Etats membres de la CEA et de l'OUA.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les propositions énoncées dans le rapport de faisabilité concernant la nomination d'un Conseil d'administration et la création d'un conseil scientifique.

6. Accueil et emplacement de l'Institut

Dans le choix de l'emplacement de l'Institut compte doit être dûment tenu de la possibilité de recourir aux institutions régionales ou nationales existantes, disposant d'un cadre et d'installations appropriés. Il n'est pas recommandé d'avoir une structure entièrement nouvelle. Il doit être dûment tenu compte des aspects suivants en particulier :

- i) Les installations que le pays hôte devra fournir sans contrepartie doivent comprendre :
 - l'usage des locaux administratifs (salles de conférence et d'études, bureaux, ateliers d'imprimerie, mobilier, bibliothèque, bâtiment, etc.);
 - le logement des cadres supérieurs;
 - des installations de loisir;
 - l'octroi de privilèges et d'immunités à l'Institut et à ses fonctionnaires internationaux;
 - une modeste contribution financière pour l'entretien et les frais d'exploitation des bâtiments et de l'équipement;

- fourniture de services de personnel auxiliaire de soutien.
- ii) L'accès facile aux établissements de recherche et aux installations de recherche nationaux.
- iii) Une atmosphère et un cadre propices aux activités de l'Institut;
- iv) L'accès facile aux communications internationales.

7. Fonds de l'Institut

Outre les points de vue exprimés au chapitre VII du rapport de faisabilité il faudrait répéter que, en tant qu'institution africaine de par ses propriétaires, sa gestion et son orientation et conformément à l'esprit d'autosuffisance, d'auto-détermination et de coopération qui est à la base de sa création, l'Institut devrait dans la mesure du possible, être financé entièrement à partir de ressources africaines. L'essentiel des ressources devrait provenir de contributions volontaires consenties par les Etats membres, de dons de sociétés privées locales, d'entreprises publiques et d'autres organismes exerçant des activités en Afrique. Ses Etats membres peuvent à leurs propres frais détacher des universitaires et des chercheurs auprès de l'Institut et acquérir ainsi davantage d'expérience, ou entreprendre des travaux de recherche spécifiques qui présentent un intérêt tant pour l'Institut que pour le gouvernement d'origine des chercheurs.